



Pays
de
GeX **PLUiH**

Programme d'Orientations et d'Actions - Mobilité

Vu pour rester annexé à la délibération du 27/02/2020



> Fiche-Action TC1 : Mise en œuvre d'un réseau structurant de transport en commun

Contexte

Le développement du réseau de transport en commun doit répondre aux enjeux de croissance démographique et de mobilité du territoire notamment pendulaire.

Objectif de l'action

- Assurer l'accessibilité du territoire au cœur de l'agglomération transfrontalière et son accrochage au réseau ferroviaire irriguant la région
- Disposer d'un réseau de lignes de transport en commun structurantes entre les pôles et équipements majeurs du territoire

Description de l'action / Déclinaison

Les lignes structurantes à développer en priorité sont :

- Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Gex et Ferney-Voltaire
 - À terme, fréquence de 12 minutes en heure de pointe
- Transport en commun en site propre de la frontière Suisse à Saint-Genis-Pouilly
 - À terme, fréquence de 9 minutes en heure de pointe
- Transport en commun en site propre de la frontière Suisse à Ferney-Voltaire
- Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Thoiry – Saint-Genis-Pouilly – Prévessin-Moëns – Ferney-Voltaire – Aéroport
- Ligne Gex – Divonne – Nyon
- Ligne Gex - Saint-Genis-Pouilly

Communes concernées

Gex, Cessy, Segny, Ornex, Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Thoiry, Sergy, Chevry, Echenevex, Crozet, Divonne-les-Bains

Budget estimatif

Le budget des projets d'infrastructure pour mise en site propre des lignes est indéterminé. Des études complémentaires devront être menées.
Les coûts d'exploitation dépendront également des choix en termes de projet (BHNS / Tramway) et de niveau d'offre (fréquences, itinéraires).
Fourchette estimative pour l'exploitation des transports en commun : entre 6 000 000 et 10 000 000 €

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Maitrise d'ouvrage des projets d'infrastructure, autorité organisatrice de la mobilité.

Partenaires : GLCT des transports publics transfrontaliers pour ce qui concerne les délégations de services publics des lignes de bus transfrontalières; Pôle Métropolitain du Genevois Français au titre des réflexions sur une prise de compétence mobilité; Communes pour l'aménagement des arrêts de transport; CERN; Communes du Pays de Gex

Renvoi

- DSP GLCT 2019 – 2023 (Pays de Gex – Canton de Genève)
- DSP GLCT 2019-2023 (Pays de Gex – Canton de Vaud)

Calendrier prévisionnel

→ 2018-2030

Suivi & évaluation

- Augmentation de la part modal TC
- Diminution des congestions

> Fiche-Action TC2 : Maillage du territoire par des lignes de transport en commun secondaires

Contexte

Le maillage du territoire dans son ensemble est un enjeu important afin d'offrir une solution de mobilité pour les zones d'habitat situées hors des grands axes de circulation supportant le réseau structurant de transport en commun. Un réseau secondaire viendra donc rabattre les usagers sur le réseau principal.

Objectif de l'action

- Développer un maillage de dessertes en transport en commun complémentaires permettant de connecter les villages et les sites touristiques aux pôles et aux réseau structurant.

Description de l'action / Déclinaison

Les transports en commun complémentaires à développer en priorité sont :

- La ligne Maconnex - Divonne – Coppet
- Transport à la demande du sud gessien (évolution vers une ligne régulière)
- Transport en commun entre la vallée de la Valserine et Gex (transport câblé)
- Des solutions de desserte des hameaux du Pays de Gex
- Rabattement efficace sur les gares desservant le Pays de Gex
- État des lieux du service Noctambus en lien avec les communes

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

- Ligne Maconnex - Divonne – Coppet : 300 000 € par an
- Transport à la demande du sud gessien : 200 000 € par an, évolution en ligne régulière estimée à 500 000 € par an
- Le budget estimatif des autres actions est encore indéterminé et des études doivent être menées afin de définir leur opportunité

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex aggro : Maitrise d'ouvrage des projets d'infrastructure, autorité organisatrice de la mobilité.

Partenaires : GLCT des transports publics transfrontaliers pour ce qui concerne les délégations de services publics des lignes de bus transfrontalières; Pôle Métropolitain du Genevois Français au titre des réflexions sur une prise de compétence mobilité; Communes pour l'aménagement des arrêts de transport et le service Noctambus

Renvoi

- DSP GLCT 2019 – 2023 (Pays de Gex – Canton de Vaud)
- Marché pour l'exploitation du transport à la demande du sud gessien

Calendrier prévisionnel

→ 2018-2030

Suivi & évaluation

- Augmentation de la part modal TC
- Diminution des congestions

> Fiche-Action TC3 : Desserte des sites touristiques en transport en commun

Contexte

Une offre de mobilité de loisirs permet l'amélioration du cadre de vie des habitants ainsi que l'augmentation de l'attrait touristique du territoire

Objectif de l'action

- Développer un maillage de desserte en transport en commun permettant un accès facilité aux sites touristiques du territoire via notamment une connexion aux gares et au réseau de transport en commun de niveau supérieur

Description de l'action / Déclinaison

- Définition d'un schéma de desserte des sites touristiques du Pays de Gex
- Préservation et renforcement des lignes saisonnières desservant les stations de montagne
- Mise en place de connexion en transport en commun en particulier à partir des gares desservies par les trains TGV et Grandes Lignes

Communes concernées

Chézery-Forens, Lélex, Mijoux, Crozet, Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, Gex (La Faucille), Léaz (Fort l'Ecluse), Saint-Genis-Pouilly (CERN)

Budget estimatif

Étude de définition d'un schéma de desserte touristique : 50 000 €
Mise en place de l'offre de transport : budget indéterminé

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex aggro : Autorité organisatrice de la mobilité, réalisation des études et mise en place de l'offre de transport en commun.

Partenaires : Office de Tourisme intercommunal du Pays de Gex, Syndicat Mixte des Monts-Jura, Office de Tourisme de Divonne-les-Bains en tant qu'acteurs du développement touristique, CERN

Renvoi

→ Étude d'un schéma de desserte des sites touristiques

Calendrier prévisionnel

→ Étude : 2019
→ Mise en œuvre du schéma : 2020 - 2022

Suivi & évaluation

→ Fréquentation des sites touristiques

> Fiche-Action TC4 : Mise en accessibilité du réseau de transport en commun et amélioration du bilan énergétique

Contexte

Le développement du réseau de transport en commun s'entend également en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite afin de garantir son attractivité pour tous. De plus, pour répondre aux enjeux environnementaux actuels, un travail d'amélioration du bilan énergétique du matériel roulant devra être mené.

Objectif de l'action

- Assurer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite aux transports en commun
- Améliorer le bilan énergétique du réseau de transport en commun

Description de l'action / Déclinaison

- Mise en conformité des arrêts de transport en commun régulier et à la demande
- Mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du matériel roulant via les contrats mis en place avec les transporteurs.
- Prescriptions environnementales et énergétiques au sein des appels d'offre pour l'exploitation des lignes de transport en commun
- Mise en œuvre des expérimentations de nouvelles technologies

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

À déterminer par les communes pour l'aménagement des arrêts de transport

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Expertise technique concernant les arrêts; Prescription énergétique pour le matériel roulant au sein des contrats;

Partenaires : Communes au titre de leur compétence en matière d'aménagement des arrêts de transport en commun; transporteurs au titre de leurs contrats avec Pays de Gex Agglo pour l'exploitation des lignes de transport en commun; GLCT des transports publics transfrontaliers au titre des contrats passés avec les exploitants

Renvoi

→ Contrats d'exploitation des lignes

Calendrier prévisionnel

→ 2018-2023

Suivi & évaluation

- Aménagement de tous les arrêts de transport en commun
- Suivi du bilan énergétique des lignes de transport

> Fiche-Action TC5 : Réutilisation de l'ancienne voie ferrée du Pied du Jura

Contexte

L'emprise de la ligne ferroviaire historique du Pied du Jura est une opportunité pour développer un axe de mobilité structurant desservant une très grande partie des communes du territoire.

Objectif de l'action

- Préserver l'emprise et les ouvrages du tracé ferroviaire en vue de sa valorisation comme infrastructure de mobilité et d'une éventuelle remise en exploitation ferroviaire à long terme.

Description de l'action / Déclinaison

- Étude concernant la remise en service fret et voyageurs de la ligne ferroviaire
- Préservation de l'emprise et entretien des ouvrages
- Valorisation de l'emprise pour des solutions de mobilité douce à court terme et de transport en commun électrique ou hydraulique à long terme

Communes concernées

Divonne, Gex, Chevry, Echenevex, Crozet, Saint-Genis-Pouilly, Thoiry, Saint-Jean de Gonville, Péron, Collonges, Farges, Pougny et Léaz

Budget estimatif

Étude concernant la réouverture de la ligne : 200 000 €

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex aggro : Maitrise d'ouvrage des projets de reconversion en itinéraire mode doux et transport en commun; Maitrise d'ouvrage des études de planification

Partenaires : Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre de la potentielle remise en exploitation de la ligne ferroviaire. SNCF réseau pour ce qui est de l'emprise foncière

Renvoi

- Préservation de l'emprise via un zonage adapté
- OAP mobilité

Calendrier prévisionnel

- Étude : 2019
- Travaux : à partir de 2020

Suivi & évaluation

- Report modal

> Fiche-Action MA1 : Aménagement des liaisons cyclables d'intérêt communautaire

Contexte

Au regard du développement des modes actifs, il apparaît essentiel de réaliser des liaisons douces en site propre entre les différents pôles du Pays de Gex pour proposer une alternative crédible à la voiture individuelle.

Objectif de l'action

- Développer des itinéraires cyclables et piétons sécuritaires et de qualité
- Assurer des liaisons structurantes et continues entre les différents espaces de vie et équipements du territoire

Description de l'action / Déclinaison

Ces liaisons destinées aux modes doux se feront en priorité en site propre le long des grands axes existants et par la réutilisation de chemins ou de voie ferrée existants. Exceptionnellement, des portions pourront être situées sur des voies partagées avec les automobilistes lorsque la configuration urbaine l'impose.

Les liaisons à réaliser en priorité sont :

- Liaison Gex - Ferney-Voltaire
- Via Valserina
- Liaison Divonne-les-Bains - Maconnex
- Liaisons Divonne-les-Bains - Gex, Gex - Saint-Genis-Pouilly - Collonges (sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée)
- Liaison Saint-Genis-Pouilly - Ferney-Voltaire (en lien avec la réalisation du boulevard urbain sur la RD35)

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

Réalisation des liaisons piétons-cycles : 32 800 000 €

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex aggro : Maitrise d'ouvrage au titre de sa compétence d'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire

Partenaires : Communes du Pays de Gex, SPL Terrinnov, Communes suisses, SNCF réseau, CERN

Renvoi

- Emplacements réservés sur plan de zonage, OAP,
- Droit d'usage de l'ancienne voie ferrée

Calendrier prévisionnel

→ 2018-2025

Suivi & évaluation

- Report modal lié au modes actifs
- Développement du vélo
- Diminution des congestions

> Fiche-Action MA2 : Maillage du territoire et adaptation de l'espace public à la pratique du vélo

Contexte

Les liaisons douces structurantes doivent être maillées par des itinéraires cyclables permettant un accès depuis les centres-bourgs et les zones d'habitat périphériques afin de garantir la sécurité des usagers sur l'ensemble de leur parcours.

Objectif de l'action

- Permettre un accès aux vélos facile et sécuritaire aux centres-bourgs et aux liaisons cyclables structurantes

Description de l'action / Déclinaison

- Au niveau de la circulation : Prise en compte systématique du vélo dans les projets d'aménagement : zones de rencontre et zones 30, sécurisation des intersections, suppressions des culs-de-sac et création de contresens cyclables sur les rues à sens uniques
- Amélioration des connexions cyclables de rabattement sur les arrêts de transport en commun (maillage des itinéraires cyclables communaux, confort, sécurité)
- Au niveau du stationnement : accès et parage aux arrêts de transport en commun, local à vélo de plein pied obligatoire dans les immeubles de logements et de bureaux, arceaux vélo à proximité des commerces

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

Indéterminé et fonction des projets d'aménagement des communes

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex aggro : Support et conseils aux communes

Partenaires : Communes du Pays de Gex pour le maillage cyclable et l'aménagement de l'espace public

Renvoi

→ Emplacements réservés sur plan de zonage, OAP mobilités, règlement

Calendrier prévisionnel

→ 2018-2025

Suivi & évaluation

- Report modal lié aux modes actifs
- Développement du vélo
- Diminution des congestions

> Fiche-Action MA3 : Soutien au développement de la marche

Contexte

En plus d'une mobilité apaisée, favoriser la marche en milieu urbain permet de répondre aux enjeux sociétaux tels que le vieillissement de la population ou l'augmentation de la sédentarité, ainsi que la réduction de la pollution de l'air.

Objectif de l'action

- Développer un maillage d'itinéraires piétons sûrs et de qualité assurant des liaisons structurantes et continues entre les différents espaces de vie, les équipements du territoire, et les arrêts de transport en commun.

Description de l'action / Déclinaison

- Prise en compte systématique de la pratique de la marche dans les projets d'aménagement (zones de rencontre, trottoirs, traversées sécurisées, accessibilité PMR, etc.)
- Suppressions des culs-de-sac piétons
- Amélioration des cheminements piétons d'accès aux arrêts de transport en commun (itinéraires, confort, sécurité)

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

Indéterminé et fonction des projets d'aménagement des communes

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Support et conseils aux communes

Partenaires : Communes au titre de leur compétence voirie communale, porteurs de projet

Renvoi

- Emplacements Réservés sur plan de zonage
- OAP sectorielles

Calendrier prévisionnel

→ 2018-2030

Suivi & évaluation

- Report modal
- Appropriation de l'espace public

> Fiche-Action MA4 : Développement de l'offre de stationnement public à destination des vélos

Contexte

Le stationnement est un levier primordial pour l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement courant.

Objectif de l'action

- Proposer une offre de stationnement vélo sécurisée sur le domaine public afin de favoriser son utilisation.

Description de l'action / Déclinaison

- Développement de l'offre de parcage (arceaux, abris) près des principaux points d'intérêt dans l'espace public (centralités, commerces, équipements publics, etc.)
- Développement de l'offre de parcage (abris, box) dans les pôles d'échanges multimodaux et des arceaux vélo à proximité des arrêts de transport en commun.
- Imposer du stationnement vélo sécurisé dans les projets d'aménagement

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

Indéterminé et fonction des projets d'aménagement des communes

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Support et conseils aux communes

Partenaires : Communes au titre de leur compétence d'aménagement de l'espace public et de la voirie

Renvoi

- Règlement – article 7 – stationnement
- OAP sectorielles

Calendrier prévisionnel

→ 2018-2020

Suivi & évaluation

- Report modal
- Diminution des congestions automobiles

> Fiche-Action PM1 : Aménagement de pôles d'échanges multimodaux

Contexte

La structure urbaine du Pays de Gex ne permet pas une desserte en transport en commun de tous les secteurs habités. Ainsi, il convient d'aménager des parcs de stationnement aux arrêts de transport en commun afin de favoriser le report modal.

Objectif de l'action

- faciliter l'accès tous modes aux transport en commun et favoriser le report modal
- créer des conditions favorables dans les pôles pour les rabattements et les échanges
- valoriser les divers services à la mobilité au travers de leur regroupement dans des pôles identifiés

Description de l'action / Déclinaison

- Définition du dimensionnement et de la localisation des P+R
- Réalisation des aménagements et identification des P+R
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux de Saint-Genis-Pouilly (Porte de France) et Ferney-Voltaire
- Intégration d'autres services de mobilité dans les P+R (places et box pour vélos, places pour deux-roues motorisés, vélos et véhicules en libre-service, recharge pour véhicules électriques, etc.)
- Permettre le développement de services dans les pôles d'échanges multimodaux, en adéquation avec les attentes et les potentiels de clientèle (livraison d'achats, consignes, blanchisserie, dépannage, etc.)

Communes concernées

Crozet, Divonne-le-Bains, Ferney-Voltaire, Gex, Ornex, Peron, Pougny, Saint-Genis-Pouilly, Segny, Sauverny, Versonnex, Collonges, Farges, Challex

Budget estimatif

3 510 000 € pour l'ensemble des P+R (hors acquisitions foncières)

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Compétence en matière de voirie pour les parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Partenaires : Étude de partenariat public / privé pour la gestion de ces pôles multimodaux, communes

Renvoi

- Emplacements réservés au plan de zonage
- OAP sectorielles
- Étude 2018 sur la conception et la gestion des P+R du Pays de Gex

Calendrier prévisionnel

→ 2019 - 2023

Suivi & évaluation

→ Taux de remplissage des P+R

→ Rapport de gestion

> Fiche-Action RR1 : Études de nouvelles infrastructures routières

Contexte

Le réseau routier du Pays de Gex n'a quasiment pas évolué depuis une quinzaine d'années alors que son attractivité et sa population ont fortement augmentées.

Objectifs de l'action

- Mettre à niveau et compléter le réseau routier structurant
- Améliorer le fonctionnement des carrefours
- Préserver et apaiser les centres de localités

Description de l'action / Déclinaison

- Prolongement de la 2x2 voies (RD884) jusqu'au carrefour RD35/RD35A
- Étude d'opportunité, de faisabilité et d'intégration d'une nouvelle liaison entre les RD35 et RD1005
- Étude des dispositions complémentaires à prendre en prolongement nord de la liaison RD35 - RD1005 (préservation des villages de Versonnex, Sauvigny, Grilly)
- Étude d'opportunité, de faisabilité et d'intégration d'une nouvelle liaison entre la RD15 et la douane de Sauvigny (préservation du village de Sauvigny dans l'hypothèse d'un nouvel échangeur à Versoix)
- Sollicitation et suivi de l'étude pour le désenclavement du Pays de Gex (connexion à l'A40 au sud du Pays de Gex)
- Contournement de Gex
- Étude pour la réalisation d'un boulevard urbain (voies permettant de concilier vie locale et circulation) entre Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire

Communes concernées

Saint-Genis-Pouilly, Prévessin-Moëns, Segny, Versonnex, Sauvigny, Grilly, Cessy, Collonges, Divonne-les-Bains, Gex, Chevry, Ferney-Voltaire

Budget estimatif

Études préliminaires pour la liaison RD35 – RD1005 et le boulevard urbain entre Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire estimée à 200 000 €

Budget encore indéterminé pour la réalisation des infrastructures car fonction des choix d'aménagement qui pourront être faits.

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Mise en œuvre des études de planification, d'opportunité et de faisabilité, suivi des études, mise en place d'emplacements réservés le cas échéant

Partenaires : Département au titre de sa compétence en matière de voirie, État, Associations de protection de l'environnement, autorités suisses (Office Fédéral des Transports, État de Genève), communes impactées

Renvoi

- OAP mobilités
- Études routières à mener

Calendrier prévisionnel

→ Études : 2019

Suivi & évaluation

→ Comptages routiers, diminution de la congestion

> Fiche-Action RR2 : Mise à niveau multimodale des voiries structurantes

Contexte

La circulation intense sur le Pays de Gex ne permet pas un fonctionnement optimal des transports en commun qui se retrouvent coincés dans les bouchons et prennent du retard ne permettant pas d'assurer les éventuelles correspondances. Leur attractivité est donc diminuée.

Objectif de l'action

- Sécuriser et calibrer les voies routières du Pays de Gex
- Permettre la progression efficace des lignes de transport en commun sur les axes structurants
- Améliorer le confort et la sécurité des piétons et cyclistes

Description de l'action / Déclinaison

- Effectuer un diagnostic de l'existant et identifier les besoins de mise à niveau (transport collectif, vélos, sécurité, capacité, hiérarchie, etc.)
- Aménager la RD 1005 en vue de l'arrivée du BHNS Gex – Ferney-Voltaire, traitement des connexions à la nouvelle liaison piétons-cycles, valorisation de l'espace public en traversées des localités
- Aménager la RD 35 en vue de l'arrivée de la ligne BHNS Thoiry – Saint-Genis-Pouilly – Préveissin-Moëns – Ferney-Voltaire – Aéroport, amélioration des carrefours et insertion d'aménagements cyclables
- Aménager la RD 984C en vue de l'arrivée de la ligne Gex - Saint-Genis-Pouilly, amélioration des carrefours, insertion d'aménagements cyclables, valorisation de l'espace public en traversées des localités

Communes concernées

Les communes du Pays de Gex concernées par une ligne de transport en commun structurantes ou appelée à le devenir.

Budget estimatif

Indéterminé

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Compétence en matière de mobilité. Étude et mise en œuvre des travaux pour la réalisation de voies bus.

Partenaires : Communes et Département au titre de leur compétence en matière de voiries communale et départementale.

Renvoi

→ Études routières à mener

Calendrier prévisionnel

→ Étude : 2019-2022

→ Travaux : à partir de 2020

Suivi & évaluation

→ Performance des transport en commun

> Fiche-Action RR3 : Requalification des voiries secondaires du Pays de Gex

Contexte

Certaines voiries secondaires du Pays de Gex nécessitent d'être requalifiées au regard de l'augmentation de circulation et du développement des transports en commun et des modes actifs sur différents secteurs.

Objectif de l'action

- Améliorer le confort et la sécurité pour les piétons et les cyclistes
- Améliorer la qualité de l'espace public en localité
- Retrouver les fonctions économiques et sociales de la rue dans les centralités urbaines

Description de l'action / Déclinaison

- Accompagner les communes dans leur réflexion d'aménagement d'espace public
- Formuler des préconisations pour une requalification des voiries secondaires en adéquation avec les objectifs définis
- Formuler des préconisations pour des choix d'aménagements en localité renforçant la qualité et la convivialité de l'espace-rue (aménagements qualitatifs adoptant un langage non routier, conçu avant tout pour le piéton, favorisant la cohabitation des usages, modérant les vitesses par une valorisation des caractéristiques du site, mutualisant les supports, etc.)

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

Indéterminé et fonction des projets d'aménagement des communes

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex aggro : pilotage et coordination concernant les préconisations d'aménagement

Partenaires : Communes et Département au titre de leur compétence en matière de voirie

Renvoi

→ Étude à mener sur les préconisations d'aménagement des espaces publics

Calendrier prévisionnel

→ À partir de 2020

Suivi & évaluation

→ Performance des transports en commun

→ Diminution des accidents

> Fiche-Action ST1 : Coordination des politiques de stationnement public et privé

Contexte

Le stationnement est un des leviers important de la politique de mobilité sur un territoire.

Objectif de l'action

- Inscrire la politique de stationnement dans le cadre d'une politique multimodale
- Favoriser au niveau de l'habitat, une offre de stationnement tenant compte des variations de motorisation des ménages et préservant la qualité des espaces communs
- Inciter à un recours mesuré au véhicule privé pour les déplacements pendulaires et du quotidien liés aux activités économiques et commerciales
- Assurer une gestion de l'offre du stationnement public en adéquation avec les besoins d'accès aux activités et aux services
- Réduire l'empreinte foncière et environnementale du stationnement en privilégiant les solutions mutualisées, le regroupement de l'offre en ouvrages, la perméabilité et le traitement paysager des surfaces stationnées

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex aggro: Pilotage / coordination

Partenaires : Communes pour ce qui est de la politique tarifaire communale

Renvoi

- Étude à mener sur la définition d'une politique communautaire de stationnement
- Règlement du PLUiH – Article 7 - Stationnement

Description de l'action / Déclinaison

Dans les centres urbains :

- affectation du stationnement sur voirie en priorité aux besoins de courtes durée (clients, visiteurs, professionnels en déplacement, livraisons, dépose, etc.)
- stationnement prolongé sur voirie admis sous conditions pour les habitants et les entreprises

Harmonisation des ratios de dimensionnement des offres de stationnement privé et valorisation de l'offre :

- dimensionnement des ratios de stationnement privé selon le degré de centralité et les possibilités d'accessibilité multimodale

Encouragement au développement de l'autopartage, en alternative à la possession d'un véhicule privé

Optimisation du stationnement dans les zones d'activités et commerciales :

- incitation à l'utilisation préférentielle des modes actifs, des transports en commun, du covoiturage
- mise en place d'une stratégie de planification (voire de remembrement) des surfaces destinées au stationnement à des fins de rationalisation (foisonnement et mutualisation des places) et de meilleure prise en compte des variations de la demande (temporalités des besoins, cycles de vie des entreprises)

Gestion du stationnement dans les sites touristiques et de loisirs :

- adaptation des capacités aux besoins, en cohérence avec les solutions multimodales
- conception et gestion des installations de stationnement réduisant les atteintes environnementales et paysagères

Calendrier prévisionnel

→ Étude : 2020

Suivi & évaluation

- Diminution du stationnement sauvage
- Augmentation du report modal, utilisation des modes actifs

> Fiche-Action SE1 : Accompagnement au changement des pratiques de mobilité

Contexte

Les pratiques de mobilité évoluent rapidement et de nouvelles solutions de mobilité (technologie, services) émergent. Cette dynamique de changement doit être accompagnée au mieux.

Objectif de l'action

- Favoriser de bonnes pratiques en matière de mobilité et multiplier les alternatives à l'autosolisme
- Soutenir les initiatives des particuliers et des entreprises dans ce domaine
- Assurer l'intégration et l'attractivité des nouvelles offres de services et de mobilité

Description de l'action / Déclinaison

- Incitation à des comportements vertueux par le biais d'offres de promotions, de tarification avantageuse des transports en commun en cas de pic de pollution, sensibilisation dans les écoles, etc.
- Communication portant sur les possibilités de mobilité alternatives et leur avantages financiers, sur les promotions offertes, sur les efforts faits par la collectivité (renforcement de l'offre de transport en commun, nouveaux aménagements cyclables et piétons, etc.)

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

20 000 € par an pour diverses actions de communication et de sensibilisation

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Pilotage et coordination des actions

Partenaires : Communes, Pôle Métropolitain du Genevois Français au titre de sa compétence mobilités nouvelles, Exploitants et prestataires de services

Renvoi

→ Feuille de route mobilité du Pôle Métropolitain du Genevois Français

Calendrier prévisionnel

→ 2018 - 2025

Suivi & évaluation

- Amélioration des conditions de circulation
- Diminution des pollutions
- Augmentation du report modal

> Fiche-Action SE2 : Collaboration à l'évolution des pratiques avec les entreprises et commerces

Contexte

Les déplacements domicile-travail et professionnels représentent une part très importantes des déplacements quotidiens. La réalisation de Plan de Mobilité pour les entreprises et administrations permettra de proposer des solutions de mobilités aux salariés.

Objectif de l'action

- Favoriser de bonnes pratiques en matière de mobilité et multiplier les alternatives à l'autosolisme
- Soutenir les initiatives des particuliers et des entreprises dans ce domaine
- Assurer l'intégration et l'attractivité des nouvelles offres de services et de mobilité

Description de l'action / Déclinaison

- Soutien technique et financier auprès des entreprises pour le développement de solutions alternatives de mobilité : aide à la mise en œuvre de Plan de Mobilité, télétravail, covoiturage, soutien à la pratique du vélo (aides techniques pour la mise en place de douches et vestiaires, installation de parcs/box à vélos, mise à disposition de Vélo à Assistance Électrique, mise en place de solutions de retour si la météo n'est pas favorable, etc.)
- Incitation des entreprises à rationaliser les politiques de stationnement (communication, aide à la mise en œuvre, etc.) : mutualisation, optimisation foncière, partage entre entreprises de flottes de service, etc.
- Soutien à la mise en place d'un service de retour permettant de garantir l'attractivité de solutions de mobilités alternatives (retour garanti pour les territoires non desservis par les transports en commun à certaines périodes, retour garanti pour le covoiturage, retour garanti en cas d'important retard/suppression du service de transport en commun, etc.)

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

20 000 € par an

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Pilotage et coordination des actions

Partenaires : Pôle Métropolitain du Genevois Français au titre de sa compétence mobilités nouvelles, Exploitants et prestataires de services, entreprises, commerces et administrations

Renvoi

- Plan de Mobilité du technoparc de Saint-Genis-Pouilly pour exemple
- Feuille de route mobilité du Pôle Métropolitain du Genevois Français

Calendrier prévisionnel

→ 2018 - 2025

Suivi & évaluation

- Amélioration des conditions de circulation
- Diminution des pollutions
- Augmentation du report modal modes doux et transport en commun

> Fiche-Action SE3 : Développement du covoiturage et de l'autopartage

Contexte

En réponse au durcissement des conditions de circulation et de stationnement, les pratiques de partage de véhicules deviennent de plus en plus importantes et apportent une réponse aux enjeux de mobilité.

Objectif de l'action

- Favoriser de bonnes pratiques en matière de mobilité et multiplier les alternatives à l'autosolisme
- Soutenir les initiatives des particuliers et des entreprises dans ce domaine
- Assurer l'intégration et l'attractivité des nouvelles offres de services et de mobilité

Description de l'action / Déclinaison

- Soutien à la mise en place de services de véhicules partagés (voitures électriques, scooters électriques, etc.) au moyen de solutions avec station ou sans station (free-floating)
- Réalisation de parkings de covoiturage
- Expérimentation d'un système de covoiturage dynamique
- Actions de communication et de sensibilisation

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

- 40 000 € par an pour les actions de communication et sensibilisation
- Budget pour la réalisation de parking de covoiturage intégré au budget global pour la réalisation des P+R (cf.: Fiche-Action PM1)
- Expérimentation d'un système de covoiturage dynamique : 70 000 € par an

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Pilotage et coordination des actions; Réalisation de parking de covoiturage

Partenaires : Pôle Métropolitain du Genevois Français au titre de sa compétence mobilités nouvelles, exploitants et prestataires de services, communes

Renvoi

- Expérimentation Citiz
- Feuille de route mobilité du Pôle Métropolitain du Genevois Français

Calendrier prévisionnel

→ 2018 - 2030

Suivi & évaluation

- Augmentation du covoiturage
- Mise en place de nouvelles stations d'autopartage

> Fiche-Action GO1 : Coordination de la mobilité à l'échelle du bassin de vie du Pays de Gex

Contexte

La mise en œuvre d'une politique de mobilité multimodale coordonnée à l'échelle intercommunale, sur un territoire par ailleurs en forte interaction avec les autres territoires de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, suppose une gouvernance renforcée.

Objectif de l'action

- Coordonner les offres et services de transport à l'échelle du bassin de vie du Pays de Gex

Description de l'action / Déclinaison

Plateforme de dialogue et de coordination réunissant les différents acteurs de la mobilité présents sur le Pays de Gex.

- Pays de Gex Agglo,
- Pôle Métropolitain du Genevois Français,
- Grand Genève,
- Département,
- Communes,
- CERN,
- Prestataires,
- Etc.

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

0 €

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo: Participation aux instances

Partenaires : Participation aux instances

Renvoi

→ Instances de coordination

Calendrier prévisionnel

→ 2018-2030

Suivi & évaluation

→ Réalisation de projets en commun

> Fiche-Action GO2 : Observatoire multimodal de la mobilité

Contexte

Dans un contexte de mobilité en permanente évolution, il est primordial de pouvoir suivre et quantifier les évolutions des pratiques afin d'adapter au mieux l'offre de mobilités du Pays de Gex.

Objectif de l'action

- Suivre l'évolution des pratiques de mobilité afin d'adapter les offres et services de transport

Description de l'action / Déclinaison

- Élargissement à tous les modes de la collecte et du maintien à jour des données statistiques concernant l'évolution passée et actuelle de la mobilité à l'échelle du bassin de vie, en particulier : caractéristiques des réseaux de transport, offre de transport, demande de déplacements (flux, volumes, motifs, etc.), bilan financier, données socio-économiques et territoriales
- Établissement de diagnostics et d'éléments d'aide à la décision sur la base des données de l'observatoire.

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

Budget à dimensionner en fonction des contours de l'observatoire : 10 000 € à 30 000 € / an

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Pilotage et coordination

- Organiser la remontée de l'information et des données de la part des différents acteurs de la mobilité
- Collecter les données nécessaires, disponibles en « open data »
- Communiquer les résultats issus de l'observation de la mobilité

Partenaires : Pôle Métropolitain du Genevois Français au titre de sa compétence mobilités nouvelles, communes et département de l'Ain pour les comptages routiers, associations de cyclistes (Apicy), GLCT des transports

Renvoi

→ Diagnostic du PLUiH, études statistiques, Modèle Multimodal Transfrontalier

Calendrier prévisionnel

→ 2019 - 2030

Suivi & évaluation

→ Recensement des données liées à la mobilité
→ Analyse de l'effet des politiques mises en place

> Fiche-Action GO3 : Exemplarité des pratiques de mobilité dans les administrations

Contexte

Les déplacements domicile-travail et professionnels représentent une part très importantes des déplacements quotidiens.

Objectif de l'action

- Viser une exemplarité des collectivités publiques par la mise en œuvre et l'encouragement de bonnes pratiques en matière de mobilité

Description de l'action / Déclinaison

- Développement de pratiques alternatives de mobilité au sein des collectivités publiques : offrir de nouvelles possibilités (applications de covoiturage, véhicules partagés, promotions sur les abonnements de transport en commun, etc.) et attribuer les places de stationnement en tenant compte des conditions d'accès multimodales depuis le domicile
- Mise à disposition de points de recharge pour véhicules électriques (voitures, scooters, ...)
- Soutien aux nouvelles pratiques par le lancement d'expérimentations au sein des collectivités
- Élaboration de Plan de Mobilité

Communes concernées

Toutes les communes du Pays de Gex

Budget estimatif

20 000 € pour un Plan de Mobilité et les actions associées / an

Modalités de mise en œuvre

Rôle de Pays de Gex agglo : Pilotage, élaboration et mise en place des actions

Partenaires : Accompagnement par des prestataires privés, appui du Pôle Métropolitain du genevois Français

Renvoi

→ Plan de Mobilité de Pays de Gex Agglo

Calendrier prévisionnel

→ 2018 - 2025

Suivi & évaluation

- Amélioration des conditions de circulation
- Diminution des pollutions
- Augmentation du report modal modes doux et transport en commun